

LE BULLETIN

des élu-e-s communistes
du Conseil régional de Bretagne

<http://www-groupe-communiste-bretagne.org>

N°3 Novembre 2010

SOUTIEN À LA MOBILISATION CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

La réforme des retraites et l'importante mobilisation en cours contre ce projet ont largement marqué le début de la session des 21 et 22 octobre 2010.

Le groupe communiste, par la voix d'Eric Berroche, a renouvelé son soutien au mouvement actuel : "Nous sommes du côté des Bretonnes et des Bretons qui manifestent leur opposition à la réforme des retraites que le Président de la République veut imposer. Nous le sommes au titre de notre sensibilité et au regard de la connaissance que nous avons des réalités du monde du travail en Bretagne. Nous le sommes au motif que nous n'acceptons pas l'arbitraire d'une réforme inspirée par une volonté de revanche sociale, par les thèses du MEDEF dont l'un des représentants, Monsieur Kessler avait tracé la ligne qui est celle de : défaire méthodiquement le programme national de la Résistance. Nous

sommes, nous, inspirés par le courage et l'ambition de ces hommes et de ces femmes qui, dans une période d'immenses difficultés, ont su reconstruire un modèle de développement fondé sur des valeurs, celles qui sont inscrites sur les frontons de nos institutions."

Face à l'entrée importante des jeunes dans le mouvement social, Eric Berroche a dénoncé le mépris du Gouvernement qui a tenté d'infantiliser la jeunesse : « La jeunesse n'est pas un problème; la jeunesse a un gros problème : celui d'une société qui lui promet de vivre plus mal que la génération précédente; celui d'un monde qui cultive le chacun pour soi et qui devrait accepter l'humiliation de droits réduits et d'une précarité qui les laisse au bord du chemin. ...celui d'un pouvoir qui ne lui fait pas



confiance, qui n'a rien fait pour l'aider à s'insérer dans un projet collectif, d'accéder à des droits fondamentaux, le travail et le logement notamment, de permettre à chaque jeune de dessiner le chemin de son existence. Nos pensées et nos actes sont très éloignés de cette posture: nous l'avons dit pendant la campagne et nous voulons confirmer vouloir aider chaque jeune breton à construire un parcours, un projet, une ambition."

QUESTION ORALE SUR LA SÉCURITÉ MARITIME

Suite à un nouvel incident au large d'Ouessant - une collision entre un chimiquier et un cargo sans conséquence importante - et l'élection de



Jean Yves Le Drian à la présidence de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, Eric Berroche a, de nouveau, interpellé le président de Région sur la question de la sécurité maritime : "Parce que l'organisation d'un système de sécurité ne peut s'inscrire que dans le cadre d'une action internationale, nous vous demandons si, sous votre impulsion, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes peut porter cette initiative ? ».

En effet, selon Eric Berroche, de nouvelles règles, de nouvelles normes doivent émerger et un travail doit voir le jour sur les moyens

d'un meilleur contrôle et d'une fiscalité plus contraignante envers les grands groupes pétroliers. Jean Yves Le Drian a dans ce sens proposé que la Conférence incite à l'élaboration d'un Paquet Erika 4 se donnant trois priorités : la sécurité des bateaux transportant plus de 9 000 containers, une meilleure réglementation pour la circulation des navires et une réglementation plus rigoureuse des conditions sociales et de formation des marins. En effet, malgré les avancées importantes des précédents paquets Erika, la question sociale restait le parent pauvre de la question de la sécurité maritime.

CAMPUS D'EXCELLENCE SPORTIVE DE BRETAGNE : UN PÔLE UNIQUE EN FRANCE

Le principe de création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Campus de l'excellence sportive de Bretagne » a été accepté lors de la session de juin dernier. Depuis, des négociations extrêmement serrées ont été organisées avec l'Etat notamment sur le calendrier et les modalités financières qui ont abouti à la convention constitutive présentée en session et signée le 30 octobre dernier par Rama Yade et le président de région.

Daniel Gilles a souligné le rôle important de la Région : engagement à financer 16 postes, financement à parité avec l'Etat des travaux sur Rennes et Dinard, contribution au fonctionnement. La région a, par ailleurs,

accepté la présidence du GIP.

Quant à l'Etat, il s'est engagé au financement de 17 postes, à céder pour une somme symbolique les équipements dont il est propriétaire, à financer les travaux. Enfin, il maintiendra sa subvention de fonctionnement. Il regroupe 12 partenaires parmi lesquels l'Etat et la Région qui détiennent, chacun 30% des parts. L'objectif sera bien sûr d'intégrer d'autres partenaires pour diffuser les missions du pôle d'excellence sur l'ensemble du territoire.

Daniel Gilles a ainsi conclu la présentation de la convention : « C'est un projet innovant qui garantit la place de la Bretagne dans le réseau national de l'excellence sportive. Le processus

de création doit se poursuivre par la validation par le Conseil d'Etat et les autres partenaires de la convention. Le 1er janvier

2011 verra la création effective du Groupement d'Intérêt Public Campus d'excellence sportive. Débutera une phase d'expérimentation jusqu'en 2013 avec toutes les garanties sur la continuité des actions, sur les moyens de fonctionnement, sur l'accomplissement effectif des missions ».



NOUVELLE DÉCISION POUR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

PAR SOPHIE LEMOINE

Après avoir voté l'accès aux dispositifs de la Région pour les bénéficiaires du RSA sans qu'ils perdent leurs statuts et donc leurs droits, le Conseil régional de Bretagne a voté les termes d'une convention permettant à une personne originaire d'une autre région d'avoir accès à ces dispositifs de formation aux mêmes conditions que n'importe quels



stagiaires bretons. Ces décisions témoignent de notre exigence d'un accès pour tous à la formation. En effet, nous le savons pour le constater tous les jours, l'entrée en formation est difficile et particulièrement pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Il faut, donc, éviter toutes déconvenues qui seraient liées au fait que la personne n'a pas le statut approprié ou ne vit pas sur le territoire adéquat.

Une convention entre l'ensemble des régions a été signée lors du Congrès de l'Association des Régions de France en novembre qui pose le principe de la réciprocité d'accueil des

stagiaires de la formation professionnelle entre l'ensemble des régions. Nous nous en félicitons.

La décentralisation a apporté beaucoup : la proximité est, en effet, un facteur indéniable d'efficacité en termes d'action publique et de développement des services publics locaux. Encore faut-il que les collectivités locales aient les moyens d'agir. Aussi, cette nouvelle et intelligente coopération entre les régions doit renforcer l'idée que décentralisation peut rimer avec cohésion territoriale. Une idée force à rappeler dans un contexte de recentralisation inédite des pouvoirs au niveau de l'Etat.

MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE POUR LA QUALITÉ DE L'EMPLOI

Les élu-e-s communistes ont régulièrement défendu l'idée d'un meilleur contrôle des fonds publics. Chaque année, cette idée se voit renforcée par les nombreux rapports publiés sur les aides aux entreprises.

En février 2007, le Conseil régional a adopté la Charte de progrès pour l'emploi de qualité. Celle-ci proposait, en contrepartie des aides accordées aux entreprises par le Conseil régional, une obligation à agir sur 5 points : l'égalité professionnelle, l'amélioration des conditions de travail et d'emploi, la formation

et la qualification des salariés, le dialogue social, le développement durable. Il faut ainsi rappeler les nombreuses attaques de la droite et du MEDEF breton contre cette charte.



En octobre 2008, la charte bretonne de

partenariat pour la qualité de l'emploi est signée par l'ensemble des syndicats de salariés, le patronat breton, la chambre régionale des métiers et de l'artisanat, la CCI, l'UPA, la chambre régionale d'agriculture. Après cette première étape, loin d'avoir été simple à réaliser, Gaëlle Abily a appelé à mettre très concrètement en œuvre la charte pour la qualité de l'emploi. Ainsi, le président de région a annoncé la mise en place d'ici fin décembre de la 1ère commission de suivi de la charte, composée des représentants du patronat et des salariés, commission qu'il présidera avec Gaëlle Abily.

PACTE ÉLECTRIQUE BRETON : "DÉCISION HISTORIQUE" SELON ERIC BERROCHE

La Bretagne ne produit que 8% de l'électricité qu'elle consomme et sa consommation augmente de 4% par an, soit deux fois plus que la moyenne nationale et les risques de coupures en période de pointe augmentent d'année en année.

Si la question énergétique est une compétence de l'Etat, le Conseil régional s'est saisi de cette question, vitale pour son territoire pour proposer un Pacte électrique breton présenté lors de la session des 21 et 22 octobre 2010. Celui-ci repose sur trois volets indissociables : la maîtrise de la demande en électricité, le développement des énergies renouvelables et la sécurisation de l'alimentation électrique.

Deux constats essentiels viennent à l'esprit :
- L'importance du volontarisme politique du Conseil régional qui porte ainsi, de façon inédite, de grandes ambitions en matière d'énergies renouvelables et de maîtrise de la consommation.
- Le caractère indissociable des trois éléments constitutifs de ce pacte : chaque levier sera développé de manière concomitante.
Eric Berroche a ainsi caractérisé ce pacte « d'historique » et a attiré l'attention sur deux

points particuliers :

- La précarité énergétique : « Il est notoire que beaucoup d'habitants de notre région subissent une grande précarité sociale qui se traduit dans les faits par d'immenses difficultés à se chauffer. (...) Nous proposons que le Conseil régional soit à l'initiative d'une réflexion sur la précarité énergétique en Bretagne, qui pourrait être intégrée au sein des travaux de l'Observatoire de l'énergie en Bretagne. Aussi, le Conseil régional pourrait impulser une dynamique à l'échelle de la Bretagne pour que la précarité énergétique soit réellement prise en compte. Ceci ne pourrait évidemment s'inscrire que dans une démarche partenariale avec l'ensemble des collectivités bretonnes, les agences de logement, les bailleurs sociaux, l'ADEME, la CAF, les opérateurs énergétiques, les associations...Par ailleurs, nous dénonçons la loi NOME qui, fondée sur la concurrence, ne vise qu'à augmenter le prix de l'énergie au bénéfice des groupes qui la produisent et la distribuent. »

- La maîtrise publique : « Nous souhaitons qu'en plus de l'intervention publique dont nous décidons aujourd'hui, qu'une réflexion

soit engagée sur la maîtrise publique de l'énergie. Le vent et les courants marins constituent des biens communs. Il serait logique que l'énergie qu'ils produisent ne soit pas accaparée par ceux qui font du business de tout et que nous agissions pour favoriser partout où c'est possible la constitution d'outils publics locaux s'inscrivant dans cette volonté d'une maîtrise publique de biens publics. D'ores et déjà en Bretagne, des territoires ont commencé à constituer des sociétés d'économie mixte ou des sociétés coopératives d'intérêt collectif, et même un projet citoyen et 100% associatif qualifié d'un peu fou.»

Eric Berroche, lors des explications de vote, a réinsisté sur ces deux éléments essentiels : « le Conseil régional ne peut pas éluder la question de la maîtrise publique de l'énergie dans la réflexion menée par le Conseil régional ». Ceci fût admis par le président de Région.



L'UMP VOTE CONTRE LES PROJETS D'UTILITÉ PUBLIQUE BRETONS

Le Conseil régional devait donner un avis sur le Schéma National des Infrastructures de Transport, schéma recensant les priorités, revues par l'Etat suite au Grenelle de l'Environnement, en matière de transport. Ce document porte d'importantes lacunes dont le quasi désintérêt de l'Etat pour les infrastructures de transport de Bretagne. En effet, le document ne fait aucune mention des ports bretons, des infrastructures routières bretonnes ni du fret ferroviaire. Le Conseil régional a pris position sur ce schéma pour demander qu'il intègre comme priorités ses grands projets de transports dont les travaux sur les axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper pour une pointe bretonne à 3 heures de Paris.

Gérard Lahellec, Vice-président aux transports y voit une manoeuvre politicienne dans la rupture du consensus qui s'est construit autour de ce projet : "ce vote négatif

a pour objectif de rendre responsable la Région de ce qui ne se fait pas ou ne se ferait pas. Ceci peut être annonciateur de mauvaises nouvelles. Dans un contexte caractérisé par un pouvoir d'Etat mis au service de l'UMP, et après toutes les contorsions intervenues pour imposer un contrat de partenariat, pour hésiter à confirmer la garantie de l'Etat, pour retarder le calendrier des procédures, pour remettre en cause les études



pour les travaux de la deuxième phase entre Rennes et Brest et Rennes et Quimper, pour tarder à ouvrir les négociations sur les dessertes, pour augmenter les tarifs des pages de RFF, pour les augmenter une

deuxième fois après la mise en service de la LGV, on est en droit de se demander si le vote négatif de l'UMP n'est pas fait pour orienter l'impatience d'aujourd'hui et la possible colère de demain vers la majorité de gauche du Conseil Régional. Le vote de l'UMP indique qu'il y a vraisemblablement "anguille sous roche".

Malgré cette insuffisance, il a rappelé que la région poursuivra ses engagements quoiqu'ils adviennent et restera mobilisée pour le respect des coûts et des délais: "Le Conseil régional a dû batailler pour faire avancer ces dossiers et faire respecter les engagements de l'Etat. Mais ce n'est pas fini car nous allons avoir d'autres combats à mener sur les financements et les dessertes. Ainsi, dans la prochaine négociation du Contrat de projets Etat/Région, la priorité des priorités sera la 2ème phase des travaux entre Rennes/ Brest et Rennes/Quimper ».

PASS CULTURE: PLUS D'ARTISTES DANS LES LYCÉES, INTERVIEW DE JOSIANE CORBIC



A plusieurs reprises, les élu-e-s communistes ont soutenu la mise en place d'un pass culture permettant aux jeunes d'avoir un meilleur accès à la culture. Lors du précédent mandat, cette idée n'avait pas abouti.

Ce nouveau mandat donne une nouvelle place à ce dispositif dont les contours restent à étudier. En effet, le Conseil régional a fait de la jeunesse une des priorités du mandat dans un objectif d'aider chaque jeune à construire son parcours selon l'idée : un jeune, un toit ; un jeune, une qualification ; un jeune, une passion.

Où en est l'idée d'un pass culture en Bretagne ?

Tout d'abord, nous pouvons noter que travailler la question essentielle de l'accès à la culture et notamment pour les plus jeunes prend une dimension particulière dans un contexte de grande précarité. Des conditions de vie difficiles, le chômage, la peur du lendemain sont autant de frein à l'exercice d'une vie culturelle riche. Les enjeux sont donc immenses face à une génération qui vit plus mal que la génération précédente.

Or, la jeunesse est créative, critique, revendicative. Il faut lui donner les bons outils pour favoriser cette émulation. Il faut donc porter une attention constante aux moyens de les rapprocher de la culture. Jean-Michel Le Boulanger, Vice-président en charge de la culture et des pratiques culturelles va présenter les grands axes de sa politique culturelle prochainement dont la réflexion en cours sur la mise en place d'un pass culture. Sa bonne efficacité demande, en effet, une analyse longue et aboutie.

Quelles sont les difficultés à sa mise en place ?

Sa mise en place dépend tout d'abord de nos objectifs politiques. Doit-il être un outil de politique strictement tarifaire c'est-à-dire une incitation financière à la consommation pure et

simple de la culture ou plutôt un outil de politique culturelle c'est-à-dire un outil de découverte et de sensibilisation aux pratiques culturelles ? Je privilégierai plutôt la seconde hypothèse.

Par ailleurs, il est apparu au fil des expériences, qu'il ne suffit pas de baisser les prix pour que les inégalités culturelles se réduisent. Ainsi, l'enquête de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) réalisée en 2008 sur les pratiques culturelles et les loisirs des jeunes, montre des résultats intéressants. Dans cette étude, il apparaît que 61% des jeunes déclarent avoir peu ou pas assez de temps pour leurs loisirs et 41% disent ne pas avoir assez d'argent. Le cinéma est le seul lieu fréquenté massivement par les jeunes, 52,5% d'entre eux ne vont jamais au musée, 63,5% ne se rendent jamais au théâtre et 92,5% déclarent ne pas aller à l'opéra. Enfin, plus de la moitié des jeunes ne se disent pas intéressés par ces lieux et autant trouvent qu'ils sont trop chers. Evidemment, si les dispositifs tarifaires, géographiques et pédagogiques, ne sont pas suffisants, ils s'avèrent tout de même nécessaires. La mise en place d'un tel dispositif demande donc que de nombreux leviers soient activés pour favoriser son efficacité.

Jean Michel Le Boulanger parle de plus d'artistes dans les lycées.....

Effectivement, le Conseil régional doit continuer à établir de vrais partenariats mobilisant l'action conjointe des lycées de la Région et les institutions culturelles. Les établissements d'enseignements s'avèrent être la clé de voûte du dispositif car ils sont le lieu de la communication de la région, de la diffusion des chèques/pass culture auprès des lycéens et surtout de l'élaboration d'initiatives pédagogiques accompagnant le dispositif.

Il est donc nécessaire que d'autres opérations tels « lycéens et apprentis au cinéma » en Bretagne voient le jour permettant aux enseignants de construire, en collaboration avec les institutions et autour de sorties de classes, un véritable programme d'initiation aux pratiques culturelles. Parallèlement, en complément, des chèques pourraient être distribués pour poursuivre cette découverte à l'instar du chèque sport diffusé aux jeunes de 16 à 18 ans. Dans ce cadre, nous nous inscrivons dans la recherche de l'autonomie des jeunes.

COMPOSITION DU GROUPE

GAËLLE ABILY

Vice-Présidente

en charge de l'égalité des droits et de l'innovation sociale

ERIC BERROCHE

Président du Groupe

Communiste

Président de Mégalis

JOSIANE CORBIC

Vice-présidente de la Commission Culture

DANIEL GILLES

Vice-Président

en charge des sports

GÉRARD LAHELLEC

Vice-Président

en charge de la mobilité et des transports

SOPHIE LEMOINE

Membre de la Commission

Formation

CONTACT

Groupe Communiste

13 C, rue Franz Heller

35 700 Rennes

02.23.21.36.90

groupe@pcf-crb.org

Retrouver les interventions complètes des élus sur le site:

<http://www-groupe-communiste-bretagne.org>